

PROGRAMME « RENO-VILLAGE »

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT D'UN BÂTIMENT (maximum 2 logements)

- | | |
|--|---|
| <p>A. Bâtiment</p> <p>Unifamilial <input type="checkbox"/></p> <p>Duplex <input type="checkbox"/></p> <p>Bâtiment mixte (1 logement + 1 commerce) <input type="checkbox"/></p> <p>Maison mobile <input type="checkbox"/></p> <p>B. Valeur</p> <p>Valeur uniformisée du logement : <u>75 000\$ et moins</u> <input type="checkbox"/></p> <p>D. Êtes vous membres d'une communauté autochtone <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 20px;">oui <input type="checkbox"/></p> <p style="margin-left: 20px;">non <input type="checkbox"/></p> | <p>C. Revenu maximum du ménage</p> <p>1 PERSONNE -----25 800\$ <input type="checkbox"/></p> <p>2-3 PERSONNES -----28 800\$ <input type="checkbox"/></p> <p>4-5 PERSONNES -----30 900\$ <input type="checkbox"/></p> <p>6 PERSONNES & PLUS -----33 001\$ <input type="checkbox"/></p> <p>N'AVOIR JAMAIS BÉNÉFICIER DU PRÉSENT PROGRAMME OU DU PROGRAMME DE RÉPARATION D'URGENCE (PRU) AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS <input type="checkbox"/></p> |
|--|---|

Si oui, veuillez communiquer avec la Corporation Waskahegen

TRAVAUX ADMISSIBLES

Votre maison ou votre logement est localisé sur un territoire municipal admissible et doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins **2 000\$** qui visent à corriger une ou plusieurs **défectuosités majeures mettant en cause la sécurité des occupants** en rapport avec au moins un des éléments suivants :

- | | | |
|---------------------------------------|--|---|
| La structure <input type="checkbox"/> | La charpente <input type="checkbox"/> | La plomberie <input type="checkbox"/> |
| Le chauffage <input type="checkbox"/> | L'électricité <input type="checkbox"/> | La sécurité incendie <input type="checkbox"/> |

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée et valide délivrée par la Régie du bâtiment du Québec.

Vos travaux de rénovation doivent débuter **seulement après la réception de votre certificat d'admissibilité** par la MRC et être terminés dans les six (6) mois suivant leur autorisation.

AIDE FINANCIÈRE

Taux d'aide multiplié par le montant admissible • Subvention maximale 10 000\$.
(voir dépliant).

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉL. : _____ Autres no. _____

NOMBRE DE PERSONNES FORMANT LE MÉNAGE
ADULTE(S) _____ ENFANT(S) _____ AUTRE(S) _____ TOTAL : _____

REVENU TOTAL DU MÉNAGE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : _____ \$ (FOURNIR LES AVIS DE COTISATION DU FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE PRÉCÉDENTE AVEC VOTRE DEMANDE)

ÉVALUATION MUNICIPALE INSCRITE POUR LA BÂTISSE _____ \$ (FOURNIR LE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE PRÉCÉDENTE AVEC VOTRE DEMANDE)

TRAVAUX QUE VOUS DÉSIREZ FAIRE EFFECTUER :

JE, SOUS SIGNÉ(E), DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS

SIGNATURE DU REQUÉRANT DATE

UN REPRÉSENTANT DE LA MRC COMMUNIQUERA AVEC VOUS, AFIN DE VALIDER VOTRE ADMISSIBILITÉ

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE ET LES DOCUMENTS ÉMIS PAR LA SHQ PRÉVALENT SUR CE DERNIER.

Faire parvenir à : MRC de Lac-Saint-Jean-Est, 625 rue Bergeron Ouest Alma, G8B 1V3
Téléphone 668-3023 poste 117